

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	12

Séance du 13 mars 2025

Date de la convocation
06 mars 2025

Date de la séance
13 mars 2025

N°2025_03_04

Acceptation du Fonds de Soutien de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'opération : « Rénovation du monument aux morts et de ses abords »
--

Le treize mars deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISE.

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX
Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE représentée par Catherine MALAISE, Jean-Noël GODIN représenté par Chantal WAGNER
Absents excusés : Benjamin WAQUELIN, Justine MARCY-CHINCHILLA
Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU la délibération n° CC-2024-83 du conseil communautaire du 27 juin 2024 créant le fonds de soutien aux investissements communaux et adoptant son règlement,
VU la délibération n° 2024-10-05 du 18 octobre 2024 du conseil municipal de la commune de Prouilly sollicitant l'octroi du fonds de soutien aux investissements communaux sous la forme du versement d'un fonds de concours pour les travaux de réfection du monument aux morts et aménagement de ses abords,
VU la délibération n° CC-2024-264 du conseil communautaire du 18 décembre 2024 décidant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Prouilly,
CONSIDÉRANT que l'attribution de ce fonds de concours doit faire l'objet d'une délibération concordante du conseil municipal de Prouilly,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter le fonds de concours accordé par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour les travaux de réfection du monument aux morts et aménagement de ses abords, pour un montant de 6 615,25 € HT sur un montant de travaux de 13 230,50 € HT ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la Communauté Urbaine du Grand Reims ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,
Catherine MALAISE

C. Malaisé



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025
Date de reception de l'AR: 20/03/2025

051-215104159-2025_03_04-DE
A G E D I